

**TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES**  
**pour clients non résidentiels**  
**(domestiques collectifs, agricoles, professionnels et services publics non communaux, communaux et intercommunaux)**

Option Base PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3	81,12	8,21
6	97,80	8,29
9	111,84	8,29
12	158,04	8,29
15	178,20	8,29
18	201,96	8,29
24	405,36	8,29
30	484,08	8,29
36	564,00	8,29

Option Heures Creuses PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
6	88,80	8,56	5,54
9	123,72	8,56	5,54
12	179,64	8,56	5,54
15	220,92	8,56	5,54
18	261,36	8,56	5,54
24	496,44	8,56	5,54
30	642,00	8,56	5,54
36	783,96	8,56	5,54

(a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, le cas échéant des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

(\*) Les horaires sont déterminés localement par les gestionnaires des réseaux de distribution.

**TARIF BLEU - OPTION TEMPO**  
**pour clients non résidentiels en métropole continentale**  
**EN EXTINCTION - n'est plus proposé**

Puissance souscrite PS en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
		Jours Bleus		Jours Blancs (43 j)		Jours Rouges (22 j)	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9	122,52	4,10	5,36	6,50	8,41	14,78	42,16
12	190,68	4,10	5,36	6,50	8,41	14,78	42,16
15	190,68	4,10	5,36	6,50	8,41	14,78	42,16
18	190,68	4,10	5,36	6,50	8,41	14,78	42,16
24-30	395,88	4,10	5,36	6,50	8,41	14,78	42,16
36	495,96	4,10	5,36	6,50	8,41	14,78	42,16

(a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, le cas échéant des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

Heures Creuses : jours Bleus, Blancs et Rouges de 22 h à 6h.

Les Jours Rouges sont choisis entre le 1er novembre et le 31 mars (hors Samedi et Dimanche).

Les Dimanches sont des jours Bleus.